



Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec

**ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE
DES MARTRES**

Arpentage primitif : Canton de Lacoste,
Bassin de la Rivière-du-Gouffre,
Bassin de la Rivière-Sainte-Anne,
Bassin de la Rivière-Matbaie.

Municipalités : Lac-Pibauka (T.N.O.),
Mont-Élie (T.N.O.),
Saint-Almé-des-Lacs.

Municipalités régionales de comté : Charlevoix, Charlevoix Est.

NOTES :
Système de coordonnées de référence : SCOPQ (fuseau 7) NAD83.

Zone d'exploitation contrôlée
 Hydrographie
 Limite de bassin ou de canton
 Limite des territoires adjacents

Sources :
Extraits des fichiers numériques de la compilation de l'arpentage primitif et de la base de données topographiques du Québec (BDTQ).

Échelle 1 : 100 000
mètres 2000 0 2000 4000 6000 mètres

Préparé à Québec, le 27 Octobre 2004

par: Original Signé
Pierre Thibault
arpenteur-géomètre

Minute : 3188
Dossier : 0370-0000-6468 Plan no. : 0370-0000-06 1
Fichier : 0370-0000-06.dgn 1

L'original de ce document est conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Pierre Thibault
Arpenteur-géomètre
Québec, le

**Copie réduite pour
publication à la Gazette
officielle du Québec.**